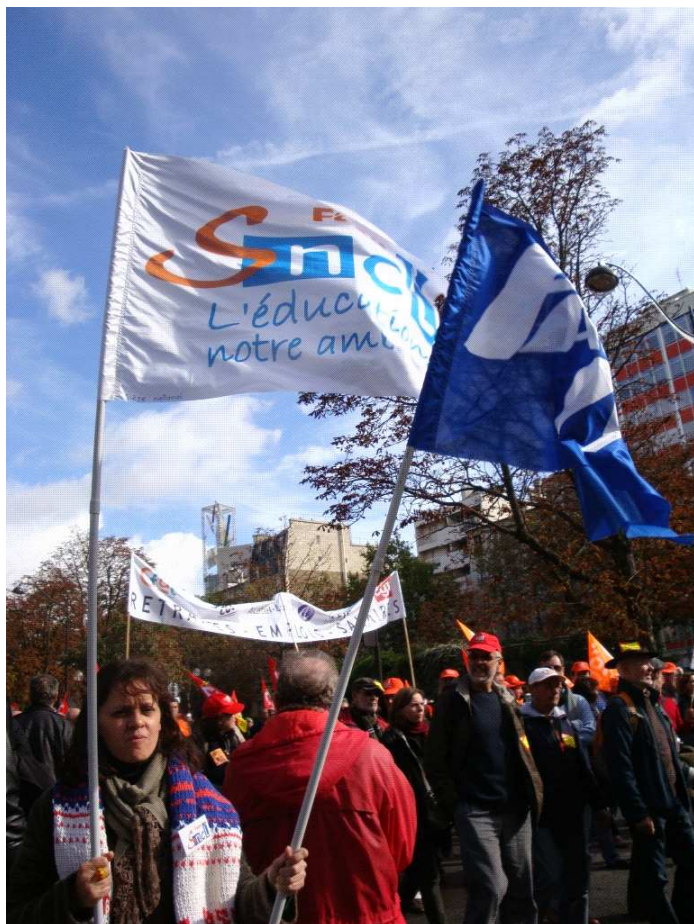




Manifestation du 19 octobre 2010 Le mouvement ne faiblit pas

Les 277 manifestations organisées sur le territoire contre la réforme des retraites ont réuni quelque 3,5 millions de personnes, soit le même nombre de manifestants que lors de la journée d'action du 12 octobre.

L'intersyndicale interprofessionnelle doit se réunir le 21 octobre, date probable de l'adoption du projet de loi au Sénat, pour décider de la suite de l'action.

Consultez le site Internet de la FAEN pour suivre l'évolution de la situation.

Manifestation parisienne du 19 octobre 2010



Congrès National du SNCL La Baule : 6, 7 et 8 octobre 2010

Un Congrès très constructif, d'un avis unanime.

Le Congrès a reconduit Marc GENIEZ dans ses fonctions de Secrétaire Général et a procédé au renouvellement du Bureau National (voir ventilation des responsabilités en page 2) .

Pour tenir compte de l'évolution de la législation en matière de comptabilité et de représentativité, le Congrès a adopté **les plus importantes modifications statutaires effectuées par le syndicat depuis 1960**. Vous en trouverez le texte dans un prochain bulletin national.

Les deux résolutions (d'orientation générale et pédagogique), qui ont été adoptées à la quasi unanimité, seront publiées dans les bulletins de décembre 2010 et de janvier 2011 ; **les travaux des différentes commissions** le seront sur le site Internet du syndicat.



Mutations 2011:dates repères

4 novembre 2010 : parution au BO spécial n°8 des textes relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée 2011.



Le projet de circulaire prévoit deux phases :

- **Phase inter académique** : ouverture des serveurs du 18 novembre au 7 décembre 2010.
- **Phase intra académique** : date préconisée pour l'ouverture des serveurs :18 mars. Fermeture des serveurs selon les académies.

Le calendrier de la **phase inter académique** se décompose ainsi :

- **10 janvier - 21 janvier 2011** : vérification et affichage des barèmes sur SIAM. En cas de désaccord, **contester par écrit** le barème auprès du rectorat.
- **1er - 9 février 2011** : examen des demandes « postes spécifiques ».
- **7 - 17 mars 2011** : réunion des formations paritaires nationales pour le mouvement inter.
- **A partir du 7 mars 2011** : affichage sur lprof des résultats du mouvement inter.



Le bulletin national de novembre comportera 15 pages spéciales consacrées aux mutations inter académiques.



Répartition des responsabilités au sein du Bureau National du SNCL

Fonctions	Noms
Secrétaire général	Marc GENIEZ
Secrétaire générale adjointe	Françoise PLAIS
Secrétaire général adjoint	Jean-Denis MERLE
Trésorière	Christine JACQUET
Trésorier adjoint	Gilles VENET
Secrétaires nationaux	
Relations avec la FAEN	Sophie MALLET
Lycées	René RABEYROLLES
Collège	Lydia POPOV
Communication	Daniel JOUEN
Second degré	Claudine BOISJOU
Responsables de secteurs	
CPE, ECOM	Pascal CAZIER
PEGC	Jean-André CORGNET
Formation, EPS	Stéphanie DELOY
Non-titulaires	Myriam HUYGHUES des ETAGES
Enseignement professionnel, PLP	Olivier ROSIER
Documentation	Sandrine VION

Le SNCL a gagné!

En septembre 2005, le rectorat de Toulouse avait imposé à un adhérent PEGC un service partagé sur 2 établissements.

Or, le statut des PEGC ne prévoit pas la possibilité de postes « à cheval ».

Après retenues de salaire et menaces du rectorat, cet adhérent a déposé, avec le soutien et l'aide du SNCL, un recours au tribunal administratif qui nous a déboutés.

Le collègue, soutenu et aidé par le SNCL, nullement découragé, a ensuite **saisi le Conseil d'État**, qui **vient de nous donner satisfaction**.

⇒ le jugement du tribunal administratif est cassé ;



⇒ le TA doit rejurer l'affaire ... et se déjuger ;
⇒ l'Etat est condamné à verser 3 000 euros au collègue.

Au-delà du cas d'espèce de ce dossier, **cet arrêt, qui fait jurisprudence, concerne l'ensemble de la Fonction Publique.**

⇒ **Ce sont bien les statuts qui déterminent le lieu et la nature du service des personnels. Ce qui n'est pas prévu par le statut ne peut être imposé.**

Cinq ans de procédures juridiques et d'action opiniâtre pour **un résultat concret** concernant la défense des conditions de travail.